

Conditions Générales de Vente

1/ Conditions de vente.

Les passagers déclarent connaître et accepter les conditions générales de vente. La commande vaut acceptation de ces conditions.

2/ Tarifs

Nos tarifs sont valables à partir du 1er janvier 2018 et sont modifiables à tout moment sans préavis. Ces prix incluent une TVA à 10,0%, l'assurance responsabilité transport à titre onéreux ainsi que l'organisation du vol. Ils comprennent le transport jusqu'au lieu de rendez-vous, éventuellement lors d'un décollage en dehors du lieu habituel (Mézières-lez-Cléry).

– 3 formules sont proposées :

A / Réservations simples de vol en montgolfière

Après réservation par téléphone le client doit confirmer par courrier avec un chèque d'acompte, encaissé avant le vol, de 50% du montant total. Le solde est payable le jour du vol. Si le vol ne peut avoir lieu et que le client ne souhaite pas le reporter, le chèque d'acompte est restitué sans aucun frais.

B / Billet de vol en montgolfière

Achat d'un billet valable 2 ans, (ou 1 an pour les offres promotionnelles), de façon à couvrir 2 saisons complètes de vol : une saison commence le 1er avril et finit le 1^{er} novembre. Le paiement s'effectue par chèque ou chèques vacances ANCV, par courrier ou par téléphone. L'encaissement du règlement se fait à réception de la commande. Le client prend contact ultérieurement par téléphone auprès de Sologne en Montgolfière pour choisir (sous réserve de disponibilité) la date de son vol. Le billet de vol n'est pas remboursable mais est transmissible à une autre personne durant sa période de validité.

3/ Conditions de vol

Les passagers acceptent les contraintes spécifiques liées à l'organisation d'un vol en montgolfière. Les femmes enceintes ainsi que les enfants de moins de 7 ans ne sont pas autorisés à prendre place dans nos montgolfières. Les enfants de moins de 15 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Lors de la réservation, le client s'engage à indiquer le poids de chaque passager sur le formulaire. L'absence d'information écrite signifie que le poids de chaque passager est inférieur à 80 kg.

Nous ne sommes pas qualifiés pour juger de votre bonne condition physique pour le vol en montgolfière, à vous de prendre conseil auprès d'un médecin en cas de doute. Nos nacelles ne sont pas équipées de siège.

4/ Confirmation des vols

Les passagers doivent impérativement nous contacter par téléphone la veille de 18h00 à 18h30 pour le vol du lendemain matin ou le jour même de 12h00 à 12h30 pour le vol du soir. Dans le cas contraire, ils seront considérés comme non présents au vol et ne seront pas inscrits sur la liste d'embarquement.

Si le vol ne peut avoir lieu, il est reporté à une autre date au choix du client dans la limite de nos disponibilités.

5/ Annulation du fait de Sologne en Montgolfière

Sologne en Montgolfière se réserve le droit d'annuler un vol pour : mauvaises conditions météorologiques, conditions de sécurité ou si il n'y a pas un nombre de passagers suffisant (seul le pilote est apte à apprécier l'opportunité d'un vol). Cette annulation peut avoir lieu sur le lieu de décollage ; dans ce cas Sologne en Montgolfière ne sera pas tenu pour responsable des frais engagés par les clients pour se rendre sur le lieu de rendez-vous (hébergement, restauration et déplacement).

6/ Modification de la prestation

Sologne en Montgolfière peut, pour toute raison de sécurité ou d'intérêt du vol, modifier le lieu de décollage ou changer de montgolfière.

7/ Annulation de la réservation ou non présentation du client

Le paiement du solde du prix doit être effectué au plus tard le jour du vol. En cas de non confirmation téléphonique ou d'absence du passager (sauf report ou annulation 7 jours avant) à la date et à l'heure du rendez vous, confirmé par Sologne en Montgolfière, l'annulation de fait sera constatée et Sologne en Montgolfière encaissera l'acompte versé de ladite prestation. S'il s'agit d'un billet de vol ou billet cadeau jumelé, il sera considéré comme consommé.

8/ Règlement à bord

Tout passager doit figurer sur la liste d'embarquement. Les pilotes de Sologne en Montgolfière sont seuls maîtres à bord et à ce titre ont autorité sur toutes les personnes embarquées. Ils peuvent à tout moment débarquer toute personne parmi les passagers ou tout chargement qui peut présenter un danger pour le vol. Ils peuvent à tout moment interrompre le vol pour des raisons de sécurité. Aucune prestation ne sera remboursée si le vol a duré un minimum de 30 minutes.

9/ Assurances

Les passagers sont assurés selon les conditions aériennes en vigueur (Convention de Montréal). La responsabilité de Sologne en Montgolfière vis-à-vis des passagers en cas de décès ou de dommages corporels est limitée à une somme maximum de 114 000 € par passager. La responsabilité de Sologne en Montgolfière ne peut être engagée concernant les bagages ou effets personnels (appareils photos, caméras, vêtements, téléphones portables...).